

CONDITIONS DE PARTICIPATION. CONCOURS BMW: STAGE DE CONDUITE D'HIVER BMW.



Conditions de participation.

Tirage au sort de 1 × 1 billet pour le stage de conduite d'hiver BMW à Saint-Moritz le mercredi 22 janvier 2025.

La participation au jeu-concours et à l'événement implique l'acceptation de la validité des présentes conditions de participation.

Organisateur.

L'organisateur du jeu-concours est BMW (Suisse) SA, Industriestrasse 20, 8157 Dielsdorf. Ce jeu-concours n'est nullement lié à Facebook ou à Instagram et n'est en aucune manière soutenu ou organisé par Facebook ou Instagram. Tous les commentaires, questions et réclamations ayant trait au jeu-concours sont à adresser exclusivement à BMW (Suisse) SA et non à Facebook ni à Instagram. BMW (Suisse) SA et les participants (m/f/d) libèrent Facebook ou Instagram de toute revendication de tiers en rapport avec ce jeu-concours.

Participants (m/f/d) et conditions de participation.

La participation au jeu-concours est gratuite et n'est soumise à aucune obligation d'achat de produits ni de services.

Seules les personnes physiques âgées au minimum de 25 ans (m/f/d) ayant l'exercice de leurs droits civils et domiciliées en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein sont autorisées à participer au jeu-concours. Les personnes doivent par ailleurs être en possession depuis au moins cinq ans d'un permis de conduire valable de catégorie B [et disposer d'une assurance responsabilité civile]. Les collaboratrices et collaborateurs de BMW (Suisse) SA, les membres de leur famille, ainsi que les partenaires de BMW (Suisse) SA sont exclus de toute participation. Le jeu-concours commence le lundi 16 décembre 2024 à 00h00 et se termine le dimanche 5 janvier 2025 à 23h59. Le tirage au

sort du gagnant ou de la gagnante aura lieu le 6 janvier 2025.

Prennent part au tirage au sort toutes les personnes qui se sont inscrites en remplissant le formulaire sur la page cible <https://www.bmw.ch/forms/campaign/drift-sws.fr.html>.

Par leur participation, les participants (m/f/d) déclarent accepter les conditions de participation et la transmission de leurs données personnelles et coordonnées pour l'expédition de leur gain.

BMW (Suisse) SA se réserve le droit d'exclure tout participant (m/f/d) qui aurait fourni des données erronées ou falsifiées. Une exclusion peut également être prononcée a posteriori et la restitution d'un gain peut alors être exigée.

Déroulement du jeu-concours, tirage au sort.

L'organisation du jeu-concours incombe à BMW (Suisse) SA. BMW (Suisse) SA désignera un gagnant (m/f/d) parmi l'ensemble des participants (m/f/d). Le tirage au sort du gagnant (m/f/d) se fera sans recours juridique. La conversion du prix en espèces n'est pas possible.

Le gagnant (m/f/d) sera informé par e-mail ou par téléphone après la date limite de participation. Si, dans les 48 heures suivant la notification, le gagnant (m/f/d) ne donne aucune réponse précisant qu'il accepte le prix, une autre personne sera désignée.

CONDITIONS DE PARTICIPATION. CONCOURS BMW: STAGE DE CONDUITE D'HIVER BMW.



Gain.

Tirage au sort de 1 × 1 billet pour le stage de conduite d'hiver BMW à Saint-Moritz le mercredi 22 janvier 2025 d'une valeur de CHF 590.–.

Le gain ne pourra être utilisé que le 22 janvier 2025 au stage de conduite d'hiver BMW à Saint-Moritz.

Tous les frais d'arrivée et de départ au stage de conduite d'hiver BMW sont à la charge des participants (m/f/d).

Cessation anticipée et modification du jeu-concours.

BMW (Suisse) SA se réserve le droit d'annuler prématurément ou de modifier le jeu-concours à tout moment sans préavis, notification ou justification et sans engager sa responsabilité. Les participants (m/f/d) ne peuvent faire valoir un quelconque droit à cet effet. BMW (Suisse) SA exercera notamment ce droit si une exécution adéquate du jeu-concours ne peut être garantie pour des raisons techniques ou pour tout autre motif ou si l'équité du jeu-concours semble être compromise.

Conditions de participation au stage de conduite d'hiver BMW 2025.

BMW (Suisse) SA conclut une assurance accidents dans le cadre de l'utilisation des véhicules mis à disposition. Les prestations d'assurance maximales par personne s'élèvent à

- Décès: CHF 150 000.–
- Invalidité: CHF 300 000.–

Les frais de guérison en division privée sont assurés en tant que couverture subsidiaire (si aucune autre assurance ne prend en charge la couverture).

Chaque personne participante prend part au stage de conduite d'hiver BMW à ses propres risques et périls. Elle renonce, sous réserve de dispositions légales impératives, aux prétentions ainsi qu'aux recours, notamment envers BMW Suisse, ses auxiliaires, les autorités ou d'autres personnes liées à l'organisation de l'événement.

Les trajets sont accompagnés/initiés par des auxiliaires de BMW Suisse. Les personnes participantes sont soumises à la discipline de conduite. Les véhicules doivent être traités avec soin. Pendant toute la durée de l'événement, les auxiliaires de l'organisateur (instructeurs ou moniteurs) sont habilités à donner des instructions aux personnes participantes. Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit de dépasser, sauf instructions contraires, ainsi que de fumer et consommer des produits stupéfiants ou de l'alcool pendant l'événement. En cas de manquements à la discipline de conduite ou de non-respect de l'interdiction de dépassement, de consommation d'alcool ou de produits stupéfiants, et des instructions des moniteurs, l'organisateur est en droit d'exclure des personnes participantes de l'événement. Les véhicules mis à disposition pour l'événement sont assurés par une assurance casco complète pour les trajets effectués sur les routes et/ou les parcours indiqués par les instructeurs ou les moniteurs. Si la personne participante provoque des dommages au véhicule du fait d'une négligence grave, d'une faute intentionnelle, d'un non-respect des instructions des instructeurs ou moniteurs ou du fait d'un non-respect des prescriptions légales, BMW Suisse est en droit de facturer une franchise correspondant à 10 % du montant des dommages, jusqu'à un montant de CHF 4500.–. Les éventuels dommages doivent être signalés sans délai aux moniteurs ou instructeurs responsables. La responsabilité des personnes participantes pour d'autres dommages est régie par les dispositions légales. Les personnes participantes s'acquittent également des éventuelles amendes.

Si une personne participante ne s'oppose pas à BMW Suisse, BMW Suisse part du principe que la personne participante accepte que des photos ou des films soient réalisés par BMW Suisse ou par des tiers mandatés par elle (Artworth Ltd.). Ces photos ou films peuvent être publiés sur les réseaux sociaux tels qu'Instagram (en mentionnant le nom des participants le cas échéant). Les personnes participantes prennent note du traitement des données à caractère personnel nécessaires à l'organisation et à la réalisation de l'événement.

Divers.

CONDITIONS DE PARTICIPATION. CONCOURS BMW: STAGE DE CONDUITE D'HIVER BMW.



Dans la mesure permise par la loi, BMW (Suisse) SA décline toute responsabilité en rapport avec ce jeu-concours, son organisation et le tirage au sort du gain. BMW (Suisse) SA n'est notamment pas responsable des défaillances techniques du site Internet, y compris des erreurs de serveur réseau ou de matériel, des virus, des bugs, des erreurs de programmation ou d'autres erreurs de transmission qui échappent à son contrôle.

Aucune correspondance ne sera échangée en dehors du concours. Tout recours juridique est exclu. Il n'existe aucun droit opposable au gain ni au versement de sa valeur en espèces. Les présentes conditions de participation sont régies par le droit matériel suisse. Le for exclusif pour tout litige découlant des présentes conditions de participation ou de cet événement ou en lien avec eux est Dielsdorf.

Si certaines de ces conditions de participation s'avèrent ou deviennent caduques, la validité des autres conditions reste inchangée. BMW (Suisse) SA est en droit de modifier à tout moment les présentes conditions de participation. Le droit au gain n'est pas transmissible.

Le fait de participer plusieurs fois n'augmente pas les chances de gagner.

Mise à jour: 3 décembre 2024

Fin des conditions de participation.